Persée
http://www.persee.fr

Cette montagne que l'on partage. Frontière et montagne dans les coopérations transfrontalières de régions alpines / The sharing of mountain areas : cross-border cooperation in alpine regions

Ruggero Crivelli;Marie-Christine Fourny-Kober

Revue de géographie alpine, Année 2003, Volume 91, Numéro 3
p. 57 - 70

Voir l'article en ligne

Résumé : les coopérations transfrontalières constituent une forme de franchissement de frontières dans la mesure où elles nécessitent de penser différemment l'espace voisin. Comme le terme de coopération lui-même l'indique, l'intégrité et la singularité des entités en présence sont maintenues dans les rapports qu'elles développent. La frontière devient le point de départ de la collaboration et la montagne — sa conception et ses pratiques - devient le référent qui oriente le dépassement des différences. Ces modes d'identification nous intéressent en tant que tels mais plus encore dans ce qu'ils peuvent qualifier une relation « transterritoriale » : comment un territoire transfrontalier peut-il se constituer à partir de l'articulation d'identités territoriales distinctes ? Si le rapport entre identités locales ne peut plus se développer selon un mode hégémonique, de domination ou d'assimilation d'un territoire sur l'autre, comme il a pu se faire lors de la formation du territoire national ou lors de regroupements contraints, comment se définissent les qualités communes ? Comment se transforment les referents de l'altérité, dont en particulier la frontière ? Ces questions n'ont pas toutes une réponse, bien sûr, mais des éléments intéressants apparaissent à l'étude des programmes Interreg II des deux départements de Savoie, du Val d'Aoste et du Valais.

Avertissement

L'éditeur du site « PERSEE » – le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation – détient la propriété intellectuelle et les droits d'exploitation. A ce titre il est titulaire des droits d'auteur et du droit sui generis du producteur de bases de données sur ce site conformément à la loi n°98-536 du 1er juillet 1998 relative aux bases de données.

Les oeuvres reproduites sur le site « PERSEE » sont protégées par les dispositions générales du Code de la propriété intellectuelle.

Droits et devoirs des utilisateurs

Pour un usage strictement privé, la simple reproduction du contenu de ce site est libre.
Pour un usage scientifique ou pédagogique, à des fins de recherches, d'enseignement ou de communication excluant toute exploitation commerciale, la reproduction et la communication au public du contenu de ce site sont autorisées, sous réserve que celles-ci servent d'illustration, ne soient pas substantielles et ne soient pas expressément limitées (plans ou photographies). La mention Le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation sur chaque reproduction tirée du site est obligatoire ainsi que le nom de la revue et- lorsqu'ils sont indiqués - le nom de l'auteur et la référence du document reproduit.

Toute autre reproduction ou communication au public, intégrale ou substantielle du contenu de ce site, par quelque procédé que ce soit, de l'éditeur original de l'oeuvre, de l'auteur et de ses ayants droit.

La reproduction et l'exploitation des photographies et des plans, y compris à des fins commerciales, doivent être autorisés par l'éditeur du site, Le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation (voir http://www.sup.adc.education.fr/bib/). La source et les crédits devront toujours être mentionnés.

Cette montagne que l'on partage. Frontière et montagne dans les coopérations transfrontalières de régions alpines

Marie-Christine Fourny-Kober [1], Ruggero Crivelli [2]

[1] Institut de Géographie Alpine. Grenoble - fourny-kober.marie-christine@ujf-grenoble.fr
[2] Département de géographie de l'Université de Genève - ruggero.crivelli@geo.unige.ch

Les coopérations transfrontalières constituent une forme de franchissement de frontières dans la mesure où elles nécessitent de penser différemment l'espace voisin, demandent de concevoir une relation avec l'altérité voisine. Transformant les représentations des liens et des différences entre des territoires contigus mais séparés par une frontière politique, elles participent de la recomposition des espaces frontaliers, non pas tant par l'importance quantitative des flux générés que par la nouvelle orientation des échanges. Les solidarités qu'elles instaurent, se développant sur la base du voisinage plutôt que de l'appartenance nationale, tissent des continuités, restaurent des proximités géographiques entre des aires de périphérie, jusque là orientées par des logiques d'organisation nationales internes.

Toutefois l'espace transfrontalier ainsi constitué se spécifie par la juxtaposition entre ces formes de continuité et des formes de différenciation. Comme le terme de coopération lui-même l'indique, l'intégrité et la singularité des entités en présence sont maintenues dans les rapports qu'elles développent. La frontière en est une dimension constitutive, les alliances ne trouvant sens qu'à travers l'existence d'une séparation ou d'une distinction fondatrice. Elle est donc moins remise en cause qu'affectée d'un nouveau statut, d'objet signifiant des différenciations et des identités, mais générant dans le même temps son propre dépassement.

C'est cette dynamique spatiale originale dont les coopérations transfrontalières rendent compte que nous nous proposons d'examiner ici. Beaucoup de questions se posent. Comment s'articulent des objets communs d'échanges et de solidarités avec des différenciations politiques et identitaires ? Comment la transformation des rapports entre territoires accompagne-t-elle la redéfinition des singularités, des similitudes et de leurs référents spatiaux, et conduit-elle en final à reconstruire un territoire à partir du franchissement et du voisinage ? Cet article essaie d'apporter quelques éléments de réponse en prenant appui sur l'étude d'une partie des Alpes occidentales (les deux Savoie, le Valais et le Val d'Aoste).

Relations territoriales et recompositions identitaires : éléments de problèmatique

Coopérations transfrontalières et rapports entre territoires

Du point de vue des logiques d'organisation spatiale, la coopération transforme le statut de la limite territoriale. Celle-ci demeure un identifiant institué des collectivités en présence, une circonscription de l'espace de représentation et de pouvoir légitime, mais ne marque plus des discontinuités spatiales majeures. La dynamique instaurée est celle d'une association entre territoires singuliers, que l'on peut poser comme une modalité originale de recomposition qui, plutôt que de définir de nouveaux périmètres [1], modifie les relations entre espaces.

Les coopérations, et plus fortement encore lorsqu'il s'agit de coopérations transfrontalières, mettent en effet fondamentalement en jeu des rapports entre *territoires*. Elles nécessitent de repenser la spécificité des territoires en présence, de mettre en exergue des similarités et des communautés là où les identités se définissaient dans leur opposition respective, par la différenciation irréductible de l'appartenance nationale. Elles redessinent ainsi les cadres de l'appartenance et de l'intérêt communs.

C'est ce processus de réagencement des identifications des territoires que nous voudrions observer. Nous n'attendons pas de ces procédures d'entente limitées et modestes qu'elles aient transformé les identités, mais qu'elles renouvellent des modes d'identification. C'est-à-dire qu'elles conduisent à produire de nouveaux référents permettant de penser liens, différenciations ou homogénéités. Si les discontinuités ne sont plus ni fonctionnelles, ni politiques, comment peuvent se poser et se représenter les différenciations ? Comment s'inscrivent-elles spatialement ?

De la construction transfrontalière à la redéfinition des Alpes et de la montagne

Cette hypothèse de réagencement des identifications territoriales conduit à considérer les coopérations comme des instruments de « construction » territoriale. L'on postule qu'elles n'exercent pas seulement des « effets » sur un espace dont elles seraient extérieures, mais qu'elles sont également porteuses de significations, d'images et de représentations qui modifient l'appréhension même des espaces sur lesquelles elles agissent. La coopération - l'aménagement de manière générale - ont en effet pour légitimité le territoire dont ils se saisissent. Quels que soient les enjeux réels ou la territorialité effective des acteurs, le projet doit être défini dans son caractère territorial, en ce qu'il répond à des besoins, à des qualités propres de ce territoire. Par delà son contenu

1. Le débat français actuel sur les territoires pertinents de l'aménagement nous semble ainsi procéder d'une représentation « spatialiste » plutôt que politique ou sociale du fonctionnement des territoires. L'on cherche à établir des périmètres adéquats, à mesurer des homogénéités et des polarisations, à fonder ainsi des espaces dans leur unité, beaucoup plus que l'on ne s'intéresse à la constitution de relations entre des territoires.

l'opération a donc une forte dimension performative : elle conduit à dire et ainsi à définir l'objet qui lui donne sens. La construction cognitive du territoire dans ce processus est à considérer comme une construction contextualisée, dépendante du statut et du rôle détenu par le territoire dans le processus, qu'il soit objet de l'intervention, alibi, cause ou visée, espace légitime ou affect mobilisateur. Sa valeur collective n'en est que plus importante. L'identification doit obtenir reconnaissance pour remplir sa fonction, et de ce fait reposer sur des référents partagés.

Ce processus conduit alors à examiner le rapport entre actions de collaboration et construction identitaire des territoires ? Comment dans les discours produits, les représentations construites, la coopération redéfinit les référents territoriaux, réagence les composantes spatiales, en transforme l'importance et les valeurs ? Comment, autrement dit, « resignifie-t-elle » le territoire pour édifier le cadre au sein duquel elle prend sens ?

Deux éléments nous semblent particulièrement notables dans ce processus de resignification : la frontière et la montagne. L'un et l'autre s'étant mutuellement définis pour produire l'image d'une rupture entre régions frontalières alpines, l'hypothèse d'une recomposition identitaire suppose qu'en soient transformés la valeur et le positionnement respectif.

L'histoire du rapport entre Alpes et frontières montre en effet que la recherche de « frontières naturelles » a conduit à associer étroitement la montagne à la séparation et à privilégier l'image de l'obstacle dans les relations sociales. Les tentatives de rationalisation dans la délimitation de la frontière, aboutissant à la théorie de la « limite des eaux pendantes » (1659) ont, pour une part, donné une fonction déterminante aux discontinuités naturelles. Le découpage réalisé a par ailleurs conduit à dissocier les versants contigus, occultant les relations transversales pour privilégier les relations au sein d'un même bassin-versant. Participant de la construction nationale et territoriale de l'identité française, ce discours, largement diffusé depuis le XVIIIe siècle, a durablement et fortement superposé les idées de montagne et de limite et en a fait, avec les rivières, un modèle de « vraie » frontière (Guichonnet, 1980, 1988 ; Nordman, 1998 ; Nordman et Revel, 1989). A l'inverse, les statuts antérieurs des Alpes dans les flux internationaux ont été ignorés. La fonction de commutateur, pour reprendre l'expression de Claude Raffestin (1996), que traduisent à petite échelle des itinéraires d'échanges majeurs depuis la période romaine, ou que révèlent à grande échelle les liens économiques et sociaux entre alpages, les avantages en terme de sécurité du relief montagnard, ont été largement masqués par l'image de la barrière alpine. L'existence de communautés culturelles et d'Etats alpins transverses, dont les limites s'établissaient dans les piémonts, est elle-même oubliée, voire niée par cette lecture naturaliste des organisations nationales. Et si l'histoire contredit la nature, ce n'est que de manière conjoncturelle, jusqu'à ce que limites des peuples, des Etats et de la nature coïncident : « vainement on a voulu au Piémont lier la Savoie. Sans cesse les Alpes repoussent celles-ci dans le domaine de la France et l'ordre de la Nature serait contrarié si leur gouvernement n'était pas identique »[2] argumentait un abbé Grégoire, par

2. 1792, dans le cadre de la présentation à l'Assemblée nationale du rapport sur l'annexion de la Savoie à la France. Cité *in* Braudel Fernand, L'identité de la France. Tome 1 : Espace et histoire – Paris, Arthaud Flammarion, 1986

ailleurs fervent défenseur des principes de souveraineté nationale de la révolution française. La montagne fut de cette manière confortée dans des valeurs de séparation entre les peuples et les hommes inscrites dans les discontinuités naturelles. Inversement le référent de la montage a permis de donner à la frontière une assise « scientifique » et ainsi de conférer à l'ordre du politique la dimension universalisante et incontestable de l'ordre naturel.

Les coopérations transfrontalières alpines viennent bouleverser ce schéma. Du point de vue politique et opérationnel, les Alpes ne représentent plus un assemblage de confins nationaux, mais une charnière d'un espace européen s'étendant vers l'est ; la constitution de l'unité de la région alpine devenant dès lors un enjeu de la structuration de l'Europe et l'objectif de la politique transfrontalière (Communauté européenne, 1995). Les échanges transfrontaliers se posent à ce titre dans une dimension transcalaire, où l'identification des Alpes se joue dans la redéfinition des identités locales et nationales et dans la construction d'une identité européenne. Du point de vue cognitif, on peut alors faire l'hypothèse que la collaboration remet en cause l'association sémantique frontière-montagne, qu'une nouvelle figure de la montagne s'élabore à travers la constitution d'une « association de territoires », et dans la construction de référents spatiaux de l'unité qu'elle implique. La montagne n'intervient donc pas comme une donnée, mais comme une entité redéfinie par l'intervention qui recourt à cet objet.

Dans ce cadre que nous nous sommes donné d'une construction territoriale du transfrontalier, nous nous proposons alors d'examiner les référents spatiaux de la frontière, de la montagne et des Alpes, pour en déterminer le rôle et la valeur dans les relations, et, réciproquement, pour saisir les nouvelles significations leur permettant d'assurer un rôle relationnel. Il s'agit de voir comment ces objets sont convoqués et redéfinis dans des rapports mettant en jeu l'identification territoriale : en quels attributs, quelles fonctions, sont-ils ou non des objets « transfrontaliers » ?

La zone d'étude et les matériaux d'analyse

Comme nous l'avons précisé plus haut, les territoires considérés sont ceux des deux départements de Savoie, du Valais et du Val d'Aoste, qui représentent les zones éligibles dans le cadre des procédures de coopération transfrontalière européennes. L'on y a étudié les projets de coopération instruits avec la France dans le cadre du programme Interreg II, en vigueur de 1994 à 1999, soit au total, 141 dossiers. Les formulaires administratifs appelant à un développement minimal sur le positionnement transfrontalier à travers les items relatifs à la description du projet, à la justification de son caractère international et à l'indication de son intérêt et de son apport aux objectifs de la coopération transfrontalière, ont permis de constituer un « discours » sur lequel nous avons fait porter notre analyse.

Celle-ci a été réalisée à partir de la collecte du discours « géographique », c'est-à-dire toutes les références relatives à l'espace et à l'organisation de cet espace. Il peut s'agir de termes qualifiant des espaces dans leur contenu, soit de manière générique (patrimoine, environnement), soit de manière spécifique (économie minière, dureté du climat) ;

d'objets spatialisés (villes mais aussi établissements tels que les coopératives) ; de termes relatifs à la structuration de cet espace, mentionnant des limites, des homogénéités, des liens, des similitudes ou des discontinuités ; ou encore de termes faisant référence à une structuration des objets de collaboration [3].

A partir de ces différentes informations sur l'espace, nous avons recherché des modes d'identification des territoires et des échanges transfrontaliers, afin de faire apparaître la représentation spatiale du rapport transfrontalier. C'est avant tout là l'organisation de l'identité et de la diversité que nous avons cherché à établir, pour ce qu'elle modifie de la nature et de la position de la frontière. A un second niveau, nous avons examiné les références à la montagne, ou à d'autres objets spatiaux, qui les accompagnaient pour examiner les significations qui leur étaient conférées et leur dimension argumentative : sur quels contenus ces objets sont-ils invoqués pour illustrer relation, identité ou distinctions ?

Espaces et thèmes de la collaboration

A considérer dans un premier temps, la répartition spatiale et thématique des projets, le caractère montagnard de la collaboration apparaît d'emblée.

La représentation cartographique ci-après (voir page 62), fonction du poids d'une localité donnée dans le total des projets de chaque pays, rend compte de l'espace des porteurs de projet.

Le poids des pôles administratifs régionaux apparaît clairement : le nombre de projets attribués uniquement aux six localités de Lausanne, Sion, Aoste, Turin, Chambéry et Annecy représente presque les deux tiers du total.

Cette logique centralisatrice s'accompagne d'un net facteur de proximité : les projets sont d'autant plus denses que l'on est proche de la frontière, la présence de grands axes de passages comme les deux Saint-Bernard et le Mont Blanc, produisant des zones de dynamisme secondaires. Deux critères, le poids démographique et institutionnel des centralités urbaines, la distance physique à la frontière, semblent ainsi structurer l'étendue de l'espace transfrontalier. Ils en dessinent une image limitée, restreinte au contact effectif. Par ailleurs cette proximité de la frontière donne un poids important à la montagne, qui occupe une grande partie de l'espace de projets.

Les analyses ont également cherché à déterminer les espaces cibles des projets pour voir si certains espaces retenaient l'intérêt plus que d'autres et avaient une valeur commune plus grande. Lorsqu'un espace d'intervention est circonscrit et identifiable, apparaissent plus fréquemment des zones fonctionnelles ou naturelles, à cheval sur la frontière : domaines skiables (les Portes du Soleil, par exemple), Mont Blanc, itinéraires touristiques du Grand Saint-Bernard, sites de cols. Les Alpes, la montagne, la zone de montagne sont aussi évoqués mais dans leur généralité, sans que des contours précis en soient fixés. Le

3. Ce travail s'est inséré dans un programme d'études commandité par la DATAR et intitulé « le rapport à la frontière et la construction d'espaces frontaliers », achevé en 2003.

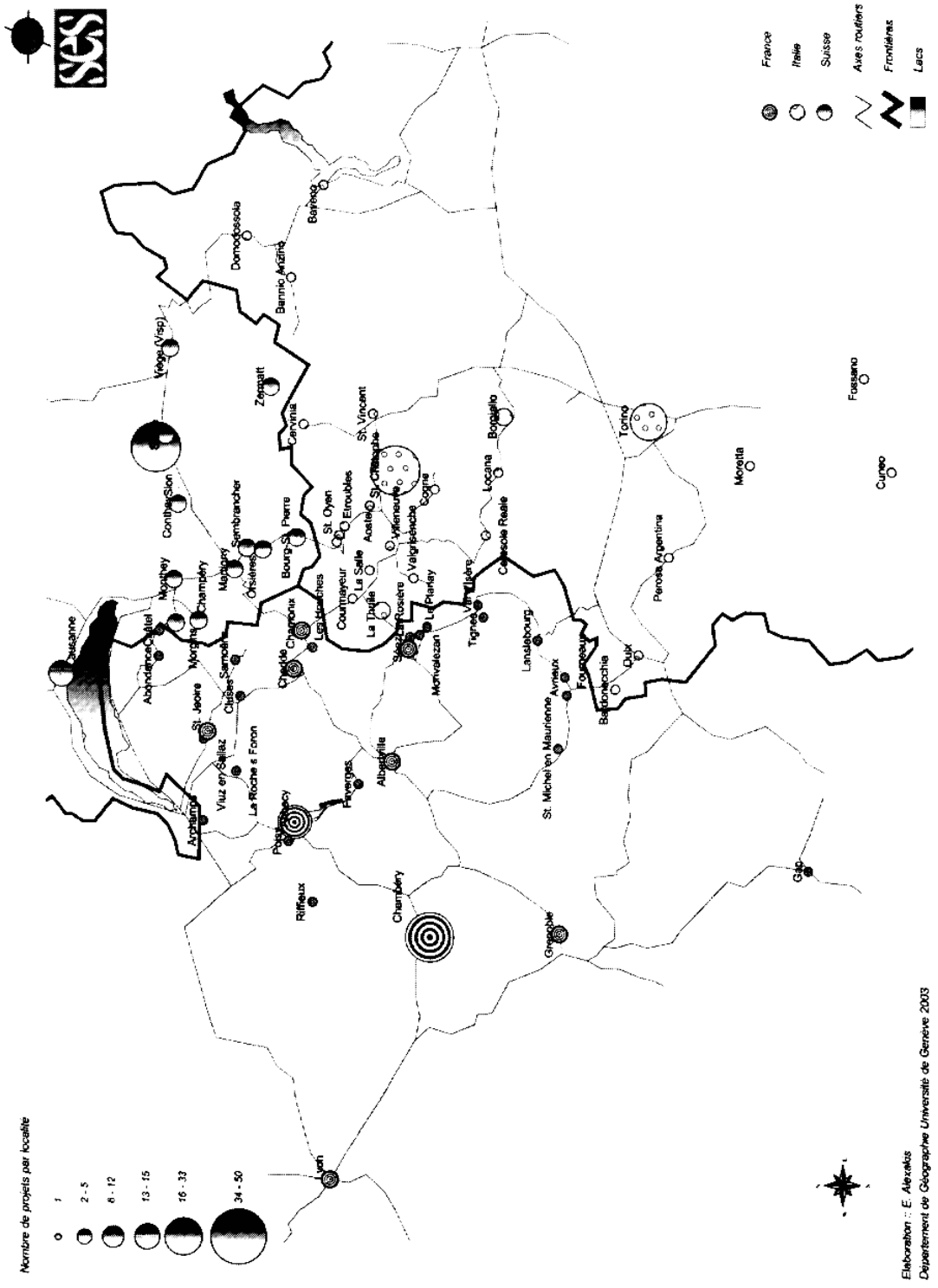

Carte : Sièges des projets INTERREG II : nombre de projets, en pourcent par pays.

caractère spatialiste de l'espace transfrontalier en est renforcé, il correspond ainsi de manière majoritaire à une aire partagée, dont la coopération vient entériner une homogénéité forte et déjà manifeste.

A considérer les objets de la relation, les dossiers traités dans leur contenu rendent compte de l'importance de thématiques [4] montagnardes. Une répartition en grandes catégories donne la distribution suivante :

Thèmes	% du thème dans le total des dossiers	part de la thématique montagnarde dans le thème (%)
culture	32,2	60,4
agriculture	21,5	96,9
environnement	6,0	77,8
infrastructures	8,7	38,5
tourisme	10,7	100,0
économie/formation	14,1	33,3
recherche	6,8	50,0
total	**100,0**	**67,1**

L'on voit apparaître les premiers contours de l'identification montagnarde. Celle-ci est concernée par la quasi-totalité des thématiques agricoles et touristiques, et pour une très large part de la thématique environnementale. Elle est minoritaire sur les activités économiques non-touristiques. La catégorie des projets culturels marque le plus nettement une spécialisation spatiale : toutes les activités culturelles relevant d'une dimension patrimoniale portent sur la montagne. Inversement les champs culturels contemporains ne sont que rarement limités spatialement (17 % des cas). Cette répartition sommaire dessine bien ainsi le champ de la montagne « commune » : c'est en tant qu'espace naturel, zone de production agricole ou lieu de mémoire rurale qu'elle est avant tout considérée et ce, que les porteurs de projets soient localisés dans les régions montagneuses ou dans les zones urbaines de piémont. Les échanges interuniversitaires ont ainsi fait porter leur expérimentation sur des « terrains » montagnards. Les échanges entre instituts agricoles ont tous pris pour objet l'agriculture de montagne. Par contraste, les projets d'ordre générique, information, musique, formation, technique, et référés généralement aux espaces administratifs, définissent un champ diversifié et moderniste.

Faut-il y voir le poids de la géographie ? La montagne constitue le cœur de l'espace des échanges et, considérée dans une interprétation « objective », occupe de fait une situation transfrontalière. Cette évidence ne nous apparaît pas pour autant une raison suffisante. Dans les régions éligibles en effet, le panel d'espaces possibles ne se réduit pas à la montagne ou à des problématiques montagnardes, que l'on considère les zones de piémont et de vallée, et l'importance démographique, urbaine et industrielle de ces espaces planes et de faible altitude ! Plus encore est extensible le panel d'objets communs pour des

4. Ces catégories thématiques sont établies d'après la nomenclature administrative des dossiers Interreg.

organismes de même fonction, que l'on pense aux villes ou aux universités : Albertville et Aoste sont un exemple rare de localités qui ont entrepris des échanges sur des sujets non-montagnards, tels que la gestion des déchets urbains et des équipements sportifs.

Il en ressort le spatialisme et le localisme de la coopération. C'est bien à travers l'espace support de la frontière que l'on pense le transfrontalier. Celui-ci est ainsi profondément incarné dans l'espace, ne se pose pas dans la virtualité de l'échange mais bien dans une inscription physique, dans la concrétude de la contiguïté.

La restriction spatiale s'accompagne d'une restriction dans les objets d'échanges : ces derniers se sont faits, jusqu'ici, principalement sur les objets ressortissant des traits stéréotypiques d'une montagne de la nature et de la tradition. Mais n'est-ce pas ce caractère même, en ce qu'il a valeur de « commun », qui permet de fonder des objets partagés ?

Les figures de la montagne dans les projets

L'analyse de la montagne dans la construction territoriale conduit à en rechercher à la fois les identifications et le rôle qu'on leur fait jouer dans la relation. Compte tenu de notre hypothèse d'une association entre territoires singuliers, il s'agit d'examiner comment la montagne intervient dans la pensée de la diversité et du commun : est-elle requise pour marquer une spécificité ou, à l'inverse, pour constituer un cadre de référence fédérateur. « Aspirant à établir le dialogue avec des « autres » de plus en plus éloignés, on doit bien postuler un horizon universel à notre recherche d'entente » (Todorov, 1989) : la montagne est-elle alors en cet horizon ?

La montagne dans les formes de territorialisation

A l'issue de l'analyse de contenu évoquée précédemment, et grâce à une caractérisation des projets en fonction de la représentation de l'organisation de l'espace transfrontalier, des modes d'identification des espaces et des objets communs, de la place et des contenus affectés à des thèmes montagnards, trois grandes catégories apparaissent, correspondant à ce que l'on pourrait alors appeler des « formes de la territorialisation transfrontalière »[5].

L'on distingue ainsi une *territorialisation internationalisante*, caractérisée par la référence à l'Europe et par une définition universalisante des identités, une *territorialisation fonctionnalisante*, de maîtrise et d'intégration des spécificités fonctionnelles socio-économiques de l'espace transfrontalier et, en troisième lieu, *une territorialisation régionalisante et montagnarde*, établie sur des références locales, en fonction de critères culturels et naturels et prenant appui sur la montagne.

La territorialisation internationalisante

Dans ce type de positionnement, les identités de référence sont nationales et internationales, et ne font du transfrontalier qu'une sous-partie de celles-ci. Cette logique

5. Dans cette partie, toutes les citations entre guillemets sont extraites des dossiers de présentation des projets Interreg.

est fortement porteuse d'une identité européenne. Transfrontalier est avant tout signe d'internationalité : renvoyant à des entités territoriales vastes, Europe ou Europe occidentale, il est perçu comme un dépassement de la frontière.

Les thèmes de collaboration privilégient les secteurs culturels et informationnels : musique (jazz), théâtre, cinéma (documentaire à finalité touristique), échanges éducatifs, presse. Ils relèvent d'une conception universaliste de la culture, où les différences, nationales ou locales sont transcendées. Le transfrontalier dans ce contexte en représente un outil, un moyen emblématique et pionnier pour concrétiser l'identité commune.

A contrario, ce positionnement internationaliste n'est pas sans déterritorialiser l'espace transfrontalier. Celui-ci, identifié en fonction de caractéristiques englobantes et externalisées, et non pas sur un contenu propre, est pensé comme un outil d'indifférenciation, permettant de supprimer des distinctions entre les mailles étatiques et de construire une continuité culturelle du territoire européen.

Le transfrontalier fonctionnel

Dans cette catégorie, l'identification de l'espace est établie sur des critères d'organisation fonctionnelle, la territorialisation apparaît sous les traits de la maîtrise socio-politique d'un « bassin » transfrontalier. Le terme de bassin, employé dans les déclarations, se justifie ici par ses connotations techniques, il correspond bien à la représentation de la formation économique ou technique d'un espace. Mais cette vision fonctionnaliste s'assortit d'une plus grande diversité dans la représentation de l'organisation de l'espace que dans les deux autres catégories. L'on y retrouve des approches en terme de zone homogène, autour de caractères de milieu (le massif), de statut (espace protégé), de fonction (domaine skiable), mais aussi des approches en terme de réseaux (transports et services) ou de flux liés aux différentiels créés par les frontières. En ce dernier cas, les projets de collaboration visent d'une part à tirer profit des métissages et brassages frontaliers et d'autre part, à maîtriser et structurer cet espace de contact. L'on veut, dit explicitement un dossier « participer à l'évolution d'une cohérence inter-régionale de mobilité des travailleurs ».

Le transfrontalier montagnard

La montagne, ou les Alpes, sont d'abord évoquées comme une totalité, non dans leur diversité. Cette appréhension globale du milieu, permet d'autant plus facilement d'en faire un ensemble singulier, morphologiquement distinct d'autres régions. Elle donne par ailleurs à la montagne une valeur générique, commode pour qualifier *a priori* tout objet et justifier tout projet de connaissance : la forêt de montagne, l'agriculture de montagne, la route de montagne, le patrimoine alpin, les plantes officinales alpines, les avalanches alpines, la culture fromagère alpine, etc. La collaboration transfrontalière a su intégrer et renforcer cette définition catégorielle, comme si le lien entre les versants, une meilleure répartition spatiale, une connaissance partagée par l'ensemble d'un espace allait véritablement permettre une meilleure approche de la spécificité montagnarde : autrement dit l'objet montagne peut être cerné dans sa totalité parce que l'espace n'est plus politiquement divisé.

De quoi est constitué cet espace commun ? L'unité du milieu naturel est présentée comme déterminant une unité culturelle. Les données socio-économiques valorisées sont de ce fait celles qui sont fortement tributaires de la spécificité du milieu : élevage, production fromagère, modes d'exploitation ; on évoque « l'influence directe du milieu naturel sur les caractéristiques des produits ».

Mais plus qu'un territoire, c'est une territorialité qui est semblable de part et d'autre des frontières et permet de rendre compte d'une unité culturelle : « la typicité des productions est commune aux deux pays » ; « ce sont deux communautés qui depuis des millénaires ont dû apporter des réponses - identiques ou différentes - aux contraintes de leur environnement. La pente est l'un de ces éléments, partagée et vécue simultanément ».

L'identité est ainsi référée à la nature. Celle-ci est plus ou moins explicitement opposée au caractère artificiel des frontières, c'est par elle que peut être retrouvée l'unité perdue : « à l'image des sentiers du Tour du Mont-blanc (...) les innombrables chemins parcourant le massif ne connaissent pas les frontières tout comme les problématiques de gestion de l'environnement ».

La nature ainsi fonde l'unité de l'espace, et fonde dans le même temps les objets de collaboration. Celle-ci restaure de ce fait l'intégrité d'un milieu. Le transfrontalier prend alors dans ce jeu d'images les contours de l'utopie, d'une nouvelle harmonie sociale : par-delà les constructions étatiques, il permet de retrouver la « vraie nature » des choses. En réciproque, le lien transfrontalier est présenté comme issu de la nature, il s'impose de fait, comme s'il exprimait une identité longtemps contrainte. Cette naturalisation lui confère une forte légitimité, comme s'il n'était pas nécessaire de justifier d'un bien-fondé des intentions ou d'argumenter sur la valeur des relations, dès lors que celles-ci relèvent de données structurelles.

Les figures contradictoires de l'unité et de la différenciation

Une nature sans histoire

L'importance de la nature se renforce, pour l'ensemble des catégories repérées, de la faiblesse d'une argumentation d'ordre historique ou politique, curieuse au vu d'un rattachement de la Savoie à la France somme toute récent. La rhétorique régionaliste commune n'apparaît pas : jamais l'on n'évoque le caractère récent de la frontière politique, ou l'existence antérieure d'entités politiques communes. Tout au plus mentionne-t-on l'existence de ressemblances historiques, sans les expliciter. Les rapports sociaux transfrontaliers référés à « l'histoire », à une période antérieure toujours vague (de relations « anciennes » ou « traditionnelles ») sont situés dans une dimension culturelle et identitaire. Ils font apparaître une communauté qualifiée de montagnarde ou d'alpine, d'où toute structuration politique est absente. L'idée d'une identité culturelle est-elle suffisante pour évoquer le commun, ou d'une évidence telle qu'elle ne nécessite pas d'autres éléments pour la fonder ? Les constructions nationales contemporaines ont-elles occulté les constructions politiques passées ? Ou bien toute référence historique est-elle occultée consciemment ou non par crainte de régionalisme ? Quelles qu'en soient les

raisons, l'on ne peut que constater la congruence entre la référence montagnarde et la qualification culturelle du lien social. La communauté telle qu'elle est définie est en effet une communauté spécifiée par la montagne, caractérisée par des traits et des productions déterminées par le milieu : la faune, la pente, l'alpagisme, le risque, la contrainte, etc. L'unité de la montagne, même lorsqu'elle se dote d'une dimension sociale et culturelle offre donc l'image d'une profonde inscription de la société dans la nature. La faiblesse de l'historicisation et l'identification des caractères culturels convergent ainsi pour renforcer la naturalisation de l'espace de la collaboration.

La frontière fédératrice

Comment s'articulent les manières de définir l'unité et la frontière ? Celle-ci est plus généralement évacuée. En regard de l'unité montagnarde que l'on cherche à démontrer, la frontière n'est évoquée qu'à travers l'idée d'une différenciation presque réduite à sa dimension administrative. Le principe même de la coopération conduit bien à distinguer des interlocuteurs, mais leur qualification se fait en des termes flous, qui ne leur confèrent guère d'identité. L'on parle de « deux pays », ou l'on renvoie aux dénominations nationales : les « Français », les « Italiens ». Grâce à cet implicite, les différenciations perdent en quelque sorte de leur consistance, soulignant par contraste la réalité du faire ensemble et l'identité commune.

Lorsque le discours sur le transfrontalier fait explicitement référence à la frontière, cette dernière se trouve pour une part réduite à des fondements physiques. C'est l'obstacle naturel que constitue la montagne qui a fait ou renforcé l'effet-frontière, et la collaboration, en permettant la maîtrise de l'environnement et la multiplication des infrastructures, en diminue le poids. L'intégration politique vient ainsi conforter une unité culturelle, lui permettre enfin de prendre sa pleine mesure par réduction des contraintes physiques.

Lorsqu'elle prend une signification plus politique de démarcation entre deux Etats ou deux peuples, elle parvient à être intégrée grâce à sa patrimonialisation. Le fait est particulièrement notable en ce qui concerne les ouvrages fortifiés des dernières guerres. Ils représentent autant de marques physiques de la ligne-frontière et du conflit. Mais la valorisation de ces lieux fait du contact et de ses conséquences, un objet commun aux régions en présence. C'est en étant référée à des rapports individualisés et humanisés que la guerre parvient à faire lien : elle n'indique plus alors un affrontement mais un vécu. La patrimonialisation permet également de faire de la frontière un objet du passé. Situant les conflits dans l'histoire, elle présente la collaboration comme un dépassement de la séparation, dans une vision progressiste d'une évolution conduisant inexorablement à l'unification.

Sous une forme dévoyée toutefois, la patrimonialisation conduit à la folklorisation. La frontière y est affichée, conservée comme image de marque tout en disparaissant physiquement. La traversée qui n'offre plus qu'une transgression virtuelle, prend ainsi un caractère exotique, qui lui donne valeur touristique : les circuits découvertes transfrontaliers sont ainsi présentés comme un « nouveau produit fédérateur », la liaison entre domaines skiables comme « un nouveau concept de vacances : le ski sans frontières ».

Conclusion

En final, les rapports entre montagne et construction transfrontalière montrent une centration certaine sur la montagne, dans la mesure où celle-ci n'est plus considérée comme un espace au relief (physique) fragmenté : c'est un espace humain, donc fait de similitudes. Et là où l'espace physique est considéré, le regard écologique en fait un espace d'équilibres qui ne s'arrêtent pas sur les ruptures de pente. C'est, donc, au plus près de la frontière, dans une proximité géographique étroite des hommes et des objets que se fait la collaboration. C'est aussi par la montagne et dans des traits montagnards que l'espace transfrontalier se dote de qualités propres : s'opposent ainsi un transfrontalier montagnard et un transfrontalier « déterritorialisé », universaliste ou fonctionnaliste. La montagne permet de valider l'idée d'une unité, elle constitue un référent légitimant, notamment à travers les références au milieu montagnard et à un environnement commun. Les représentations d'une civilisation agro-pastorale alpine sont fortement affirmées. Mais les facteurs politiques et historiques qui pourraient fonder la région transfrontalière sur d'autres légitimités sont inexistants. C'est donc d'abord en tant que lieu de nature et de culture dans la nature, que la montagne permet de construire du lien. En réciproque, le dépassement de la frontière conduit à « naturaliser » les Alpes, comme si, à rechercher une essence infra-politique et infra-sociale, on ne pouvait trouver qu'un milieu montagnard.

Face à ce constat, deux interprétations peuvent être avancées.

On peut y voir, à la suite de Raffestin (1996), Raffestin et Crivelli (1992) un dernier avatar d'une représentation unifiante mais également uniformisante et normée des Alpes et de la montagne. A dresser les figures d'un milieu partagé, l'on parvient surtout à faire ressortir des traits stéréotypiques. Le contexte de la procédure accentue sans nul doute cette banalisation, une référence européenne abstraite comme le langage administratif concourrant à la production d'images simplistes, correspondant à une intériorisation d'une norme montagnarde.

On peut penser également que ces discours rendent moins compte d'un rapport au territoire, autrement plus complexe, que du statut de la montagne dans l'échange. Dans la lignée d'une lecture d'ordre anthropologique des relations entre communautés, l'objet montagne serait constitutif d'un discours d'alliance qui « donne privilège aux intérêts d'amitié sur les intérêts instrumentaux » (Caillé, 2000). Il permet de construire des relations de confiance, en situant le rapport social dans un contexte commun. L'identité montagnarde, aussi simplifiée soit-elle institue un lien d'ordre symbolique, à partir duquel développer des objets de collaboration.

Bibliographie

BROMBERGER C., MOREL A., (dir). 2001. – Limites floues, frontières vive. Paris, éditions de la Maison des sciences de l'homme.

CAILLÉ A., 2000. – Anthropologie du don. Le tiers paradigme, Paris, Desclée de Brouwer.

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE, 1995. – Etude prospective des régions de l'arc alpin et périalpin, Luxembourg, Communauté européenne.

CRIVELLI R., RAFFESTIN C., 1992. – Blanche-neige et les sept nains ou la transformation des Alpes. *Revue de géographie alpine, n°4.*

DELGADO R., 1999. – Dynamiques identitaires et espaces publics, *Revista cidob d'afers internationals, n°43-44* (traduction française sur http://www.cidob.org

GRANGE D., (dir). 2002. – L'espace alpin et la modernité. Grenoble, PUG

GUICHONNET P., 1980. – Histoire et civilisation des Alpes. Toulouse : Privat ; Lausanne : Payot.

GUICHONNET P.,1988. – « La frontière dans les Alpes ». In *L'effet frontière dans les Alpes, actes du colloque de Saint-Vincent (I).* Aoste, Assessorat à l'Instruction publique, p. 8-27

HAINARD J., KAEHR R., (dir). 1997. – Dire les autres. Réflexions et pratiques ethnologiques. Lausanne, éditions Payot.

HUSSON C., 2002. – L'Europe sans territoire. Paris, Editions de l'Aube,

LACLAU E., 2000. – La guerre des identités. Grammaire de l'émancipation. Paris, La Découverte

LERESCHE J-P., 1995. – Enclavement et désenclavement : la Suisse et la coopération régionale transfrontalière, *Revue internationale de politique comparée, vol 2, n°3.*

LERESCHE J-P, SAEZ G., 1997. – Identités territoriales et régimes politiques de la frontière, *Pôle Sud n°7,* p. 27-47

NORDMAN D., 1998. – Frontières de France. Paris, Gallimard.

NORDMAN D, REVEL J., (dir). 1989. – L'espace français. Tome 1 de l'Histoire de la France. Paris, éd. du Seuil.

PALARD J., (dir). 1997. – L'Europe aux frontières, la coopération transfrontalière entre régions d'Espagne et de France. Paris, PUF.

RAFFESTIN C., 1996. – « Les Alpes sont-elles un bien commun ? » *in* Körner, Martin, Walter, François eds, *Quand la montagne aussi a une histoire.* Berne, Haupt, p. 113-122.

SAHLINS P., 1996. – Frontières et identités nationales : la France et l'Espagne dans les Pyrénées depuis le XVIIe siècle. Paris, Belin.

TODOROV T., 1989. – Nous et les autres. La réflexion française sur la diversité humaine. Paris, Editions du Seuil.

Résumé : les coopérations transfrontalières constituent une forme de franchissement de frontières dans la mesure où elles nécessitent de penser différemment l'espace voisin. Comme le terme de coopération lui-même l'indique, l'intégrité et la singularité des entités en présence sont maintenues dans les rapports qu'elles développent. La frontière devient le point de départ de la collaboration et la montagne – sa conception et ses pratiques – devient le référent qui oriente le dépassement des différences.

Ces modes d'identification nous intéressent en tant que tels mais plus encore dans ce qu'ils peuvent qualifier une relation « trans-territoriale » : comment un territoire transfrontalier peut-il se constituer à partir de l'articulation d'identités territoriales distinctes ? Si le rapport entre identités locales ne peut plus se développer selon un mode hégémonique, de domination ou d'assimilation d'un territoire sur l'autre, comme il a pu se faire lors de la formation du territoire national ou lors de regroupements contraints, comment se définissent les qualités communes ? Comment se transforment les référents de l'altérité, dont en particulier la frontière ? Ces questions n'ont pas toutes une réponse, bien sûr, mais des éléments intéressants apparaissent à l'étude des programmes Interreg II des deux départements de Savoie, du Val d'Aoste et du Valais.

Mots-clés : transfrontalier, frontière, montagne, Alpes, identité territoriale, coopération régionale

Abstract : ***The sharing of mountain areas: cross-border cooperation in alpine regions***

Cross-border co-operation constitutes a form of border crossing in so far as it requires thinking differently about the neighbouring space. As the term « co-operation » implies, the integrity and singularity of the entities involved are maintained by the relationships they develop. The border becomes a starting point for collaboration, and the mountains - both the concept and the associated practices - become a frame of reference governing progress beyond the differences.

These observations are of particular interest to us because they help qualify trans-territorial relations, and provide insights into a number of questions: How can a cross-border region develop from distinct territorial identities? If the relationship between local identities cannot develop any further within the framework of a hegemonic mode of domination or assimilation of one territory by another, how are common qualities defined? How is the external expression of alterity transformed, and in particular the border? These questions do not have a complete answer, of course, but interesting observations may be made based on the Interreg II programs of the two French departments of Savoie, the Italian Valle d'Aosta and the Swiss county of Valais.

Keywords: cross-border, frontier, mountains, Alps, regional identity, regional cooperation